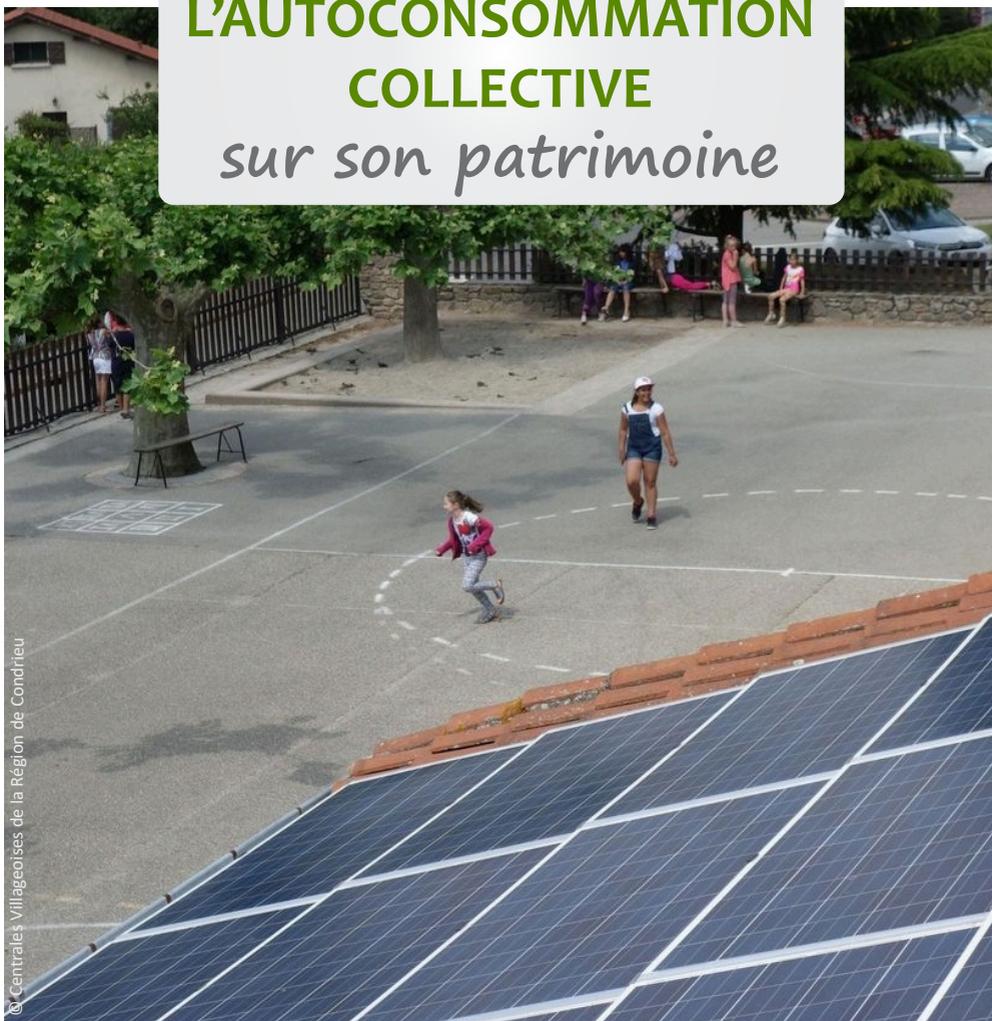


Développer  
**L'AUTOCONSOMMATION  
COLLECTIVE**  
sur son patrimoine



© Centrales Villageoises de la Région de Comté

avec  
**Les centrales villageoises  
du Pays d'Arles**



RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



L'Europe investit dans les zones rurales

 Centrales  
Villageoises  
Association

# Un circuit-court de l'énergie pour mieux maîtriser ses factures

Une opération d'autoconsommation collective permet de **partager l'électricité** produite par une ou plusieurs centrales photovoltaïques. Les participants, situés à proximité de la centrale, profite d'une électricité verte, locale et à prix stable sur le long terme. Cette électricité couvre une partie de la consommation des participants, le complément nécessaire restant toujours couvert par leur fournisseur habituel, pour la nuit et l'hiver notamment.

**Notre société finance et exploite la centrale**, et facture l'électricité aux participants. Cela leur permet ainsi de préserver leur budget face à l'augmentation continue des prix de l'énergie tout en contribuant au développement des énergies renouvelables.

## Pourquoi se lancer ?

Vous disposez d'un patrimoine solarisable d'au moins 500m<sup>2</sup>, pour une installation en toiture ou sur ombrières de parking ?

Si l'étude de faisabilité démontre des conditions favorables, une opération d'autoconsommation collective est alors envisageable.

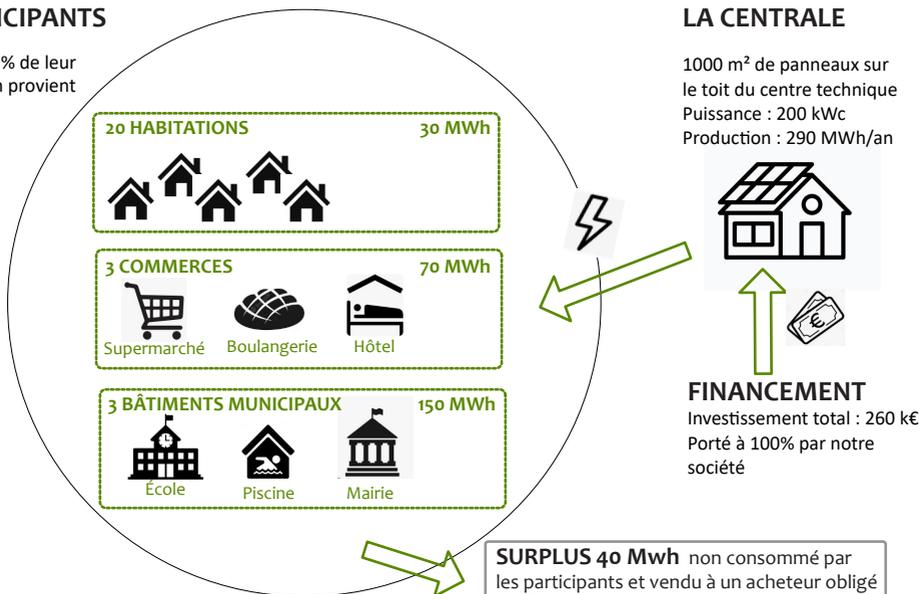
Un tel projet permet à la collectivité de répondre à différents enjeux :

- ⇒ Maîtriser vos **factures** et vous protéger de l'envolée des prix sur les marchés,
- ⇒ Renforcer l'**autonomie énergétique** de notre territoire,
- ⇒ Répondre aux objectifs fixés par la France, l'Union Européenne et par les **Plans Climat** du Pays d'Arles et de la Région pour le développement des énergies renouvelables et la lutte contre le dérèglement climatique,
- ⇒ Respecter les obligations du **Décret Tertiaire**, avec des bâtiments produisant davantage d'énergies qu'ils n'en consomment.

# Un exemple d'opération collective avec la commune de Bôsoleil

## LES PARTICIPANTS

Entre 20 et 30 % de leur consommation provient de la centrale.



## De nombreux avantages pour la collectivité

### UN PROJET CONSTRUIT ENSEMBLE

#### Un projet clé en main...

Nous assurons le financement de la centrale, les démarches administratives et la vente de l'électricité aux participants.

#### ... mais la collectivité participe aux choix stratégiques

En devenant sociétaire, elle peut s'impliquer dans la gouvernance de l'entreprise et ainsi participer aux choix du dimensionnement du projet, à la sélection des prestataires, des matériaux, etc.

### DES GAINS FINANCIERS

#### La collectivité économise sur ses factures...

Elle paie moins cher le kWh sur le long terme, comparé au fournisseur habituel. Les gains générés peuvent notamment financer des travaux de rénovation énergétique.

#### ... et augmente ses recettes

La collectivité peut ouvrir un compte-courant d'associé chez nous (jusqu'à 15% des recettes de la section de fonctionnement du budget communal). Elle contribue ainsi au financement du projet tout en étant rémunérée.

# Mener **ensemble** un projet pour le **territoire**

Centrales Villageoises du Pays d'Arles développe, finance et exploite des centrales photovoltaïques. Notre objectif est de réaliser des projets qui profitent avant tout au territoire et à ses habitants.

## **Une collaboration fructueuse avec les collectivités**

Nous disposons déjà d'expériences de collaboration réussies avec les collectivités, avec plusieurs installations en activité sur toitures de bâtiments communaux. D'autre part, des collectivités ou acteurs publics nous témoignent de leur confiance en ayant choisi de prendre des parts sociales dans notre société comme le PETR du Pays d'Arles, la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles et la Mairie de St-Rémy-de-Provence.

## **Des retombées économiques locales**

Nos projets rapportent davantage au territoire qu'un projet classique car nous favorisons dans la mesure du possible des prestataires locaux pour le développement des projets, et les dividendes reviennent aux actionnaires locaux. Les bénéfices dégagés sont réinvestis pour les programmes suivants et ne sortent donc pas du territoire.

## **Une gouvernance participative**

En étant actionnaire, vous participez aux décisions stratégiques de la société: envergure et aspects paysagers des projets, choix des prestataires et des matériaux, etc. A la différence d'investisseurs extérieurs au territoire, les collectivités et les citoyens sociétaires s'orientent vers des choix pérennes et sûrs, renforçant ainsi l'acceptabilité sociale de nos projets.

### **CONTACTEZ-NOUS !**

[paysdarles@centralesvillageoises.fr](mailto:paysdarles@centralesvillageoises.fr)

06 06 43 21 96

### **+ D'INFOS**

[www.paysdarles.centralesvillageoises.fr](http://www.paysdarles.centralesvillageoises.fr)

